

RESUME DU RAPPORT

En 2016, le système bancaire de l'UMOA a évolué dans un environnement économique favorable au plan interne, marqué par la poursuite du dynamisme des activités économiques. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Union a progressé de 6,7%, après 6,4% en 2015.

Le nombre d'établissements de crédit agréés dans l'Union a augmenté d'une (1) unité pour s'établir à cent trente-huit (138). L'effectif des groupes bancaires de dimension régionale et/ou internationale opérant dans l'Union est ressorti à vingt-sept (27) au cours de la période sous revue.

Les établissements de crédit en activité, au nombre de cent trente-cinq (135) dont vingt-et-une (21) succursales à fin 2016, affichent un total de bilan en augmentation de 15,7% atteignant 32.658,3 milliards contre 28.232,1 milliards en 2015. Parallèlement, le réseau a poursuivi son extension, le nombre d'agences et de bureaux ainsi que celui des comptes de la clientèle ayant progressé respectivement de 115 unités (+4,7%) et 1.406.469 unités (+15,8%). Le système bancaire compte 3.010 guichets automatiques, soit une hausse de 205 unités (+7,3%).

Les emplois nets se sont accrus de 17,0% pour atteindre 27.603,3 milliards, dont 61,0% de crédits à la clientèle et 26,8% de titres de placement. Les taux brut et net de dégradation du portefeuille ont reculé, passant respectivement de 13,7% et 6,0% en 2015 à 13,5% et 5,2% en 2016.

Les ressources globales mobilisées au titre de ce secteur ont progressé de 10,3% pour se fixer à 24.500,6 milliards, après une hausse de 18,1% en 2015. Elles sont constituées à hauteur de 84,4% de dépôts et emprunts de la clientèle. En ce qui concerne les fonds propres, ils se sont consolidés à 330,5 milliards, en relation notamment avec l'amélioration de la situation financière de certains établissements de crédit.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 8,1% à 1.643,1 milliards, après une hausse de 12,3% en 2015. Quant au résultat brut d'exploitation, il s'est inscrit à 666,9 milliards, contre 591,3 milliards l'année précédente, soit une progression de 12,8%. Réflétant ces tendances, le coefficient net d'exploitation s'est amélioré en s'établissant à 66,3% après 66,9% en 2015.

Le ratio moyen de solvabilité des établissements de crédit de l'Union est ressorti à 11,3% en 2016, au-dessus de la norme minimale requise de 8%.

Concernant les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de grande taille, le nombre d'établissements (faîtières et caisses de base) ressort à cent trente (130) à fin 2016, contre cent dix-neuf (119) à la même période de l'année précédente.

Ils ont affiché un total de bilan de 1.283,1 milliards, en progression de 17,6% par rapport à fin 2015. Les emplois nets de ces SFD se sont accrus de 20,1% à 887,8 milliards à fin 2016. Quant aux ressources, elles ont augmenté de 14,0% pour se fixer à 1.003,2 milliards. Les taux brut et net de dégradation du portefeuille classé à risque ont, pour leur part, reculé en passant respectivement de 4,3% et 2,6% en 2015 à 3,7% et 2,3% en 2016.

Le ratio moyen de capitalisation est ressorti à 19,5% en 2016, pour une norme minimale de 15%.

Au titre des établissements de monnaie électronique (EME), l'Union en compte sept (7), en activité dans quatre (4) pays à fin décembre 2016.

La Commission Bancaire de l'UMOA a tenu quatre (4) sessions au cours de l'année 2016. Examinant la situation particulière de certains établissements de crédit et de microfinance, elle a notamment prononcé trois (3) levées de la mesure de surveillance rapprochée, deux (2) maintiens de cette mesure, huit (8) mises en garde, deux (2) démissions d'office de dirigeants et un (1) blâme.

L'organe communautaire de supervision a également émis des avis simples favorables à quatre (4) prorogations de la durée d'administration provisoire, six (6) prorogations du mandat de l'Administrateur Provisoire et une (1) prorogation de la durée de la liquidation et du mandat du Liquidateur. En revanche, elle a prononcé un (1) avis simple défavorable à la levée de l'administration provisoire d'un établissement de crédit.

Dans le cadre de la concertation permanente avec la profession bancaire, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire), les deuxièmes réunions des Collèges des Superviseurs du Groupe Ecobank et Oragroup. Lors de chacune de ces rencontres, une déclaration de coopération mutuelle entre les membres de ces Collèges a été finalisée.

Au titre des relations de collaboration avec les Autorités de contrôle homologues, l'année 2016 a enregistré la signature, d'une part, le 12 janvier 2016, d'un protocole d'accord de coopération entre la Banque Centrale du Congo et la Commission Bancaire de l'UMOA et, d'autre part, le 3 novembre 2016, de la Convention de coopération amendée entre la Commission Bancaire de l'UMOA et Bank Al-Maghrib.

En outre, les actions de coopération avec les autres superviseurs ont été renforcées. Elles se sont traduites principalement par la conduite de plusieurs missions de vérifications conjointes auprès de filiales de groupes bancaires.

Concernant la réglementation, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté, en sa session du 24 juin 2016, la Décision n°013/24/06/2016/CM/UMOA portant dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'UMOA et la Décision n°014/24/06/2016/CM/UMOA relative à la supervision sur base consolidée des établissements de crédit maisons-mères et des compagnies financières dans l'UMOA. Le Gouverneur de la Banque Centrale a également édicté la Décision n°357-11-2016 du 15 novembre 2016 instituant le Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA.

Ces textes visent principalement à assurer la convergence de la réglementation bancaire et prudentielle de l'Union vers les standards internationaux, tout en prenant en compte les spécificités de la zone.

Relativement aux réformes réglementaires, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a pris part de manière active aux travaux de révision du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, de l'implémentation des normes de Bâle II et Bâle III et de renforcement du dispositif de résolution des crises bancaires dans l'UMOA.